



PIERRE BOUVIER

**LA LONGUE MARCHÉ DES
TIRAILLEURS
SENEGALAIS**

DE LA GRANDE GUERRE AUX INDEPENDANCES

Belin:

La longue marche
des tirailleurs sénégalais

Du même auteur

Aimé Césaire, Frantz Fanon, portraits de décolonisés, Paris, Les Belles Lettres, 2010.

De Dakar à Tokyo, carnets de voyage, Paris, Galilée, 2014.

Le lien social, Paris, Gallimard, 2005.

La socio-anthropologie, Paris, Armand Colin, 2000.

Pierre Bouvier

La longue marche
des tirailleurs sénégalais

De la Grande Guerre aux indépendances

Belin:

En couverture: Un tirailleur sénégalais pendant la Première Guerre mondiale en Guinée (Afrique-Occidentale française), carte postale. © Coll. et Cliché Caricadoc/Droits réservés.

Le code de la propriété intellectuelle n'autorise que «les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» [article L. 122-5]; il autorise également les courtes citations effectuées dans un but d'exemple ou d'illustration. En revanche «toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite» [article L. 122-4]. La loi 95-4 du 3 janvier 1994 a confié au C.F.C. (Centre français de l'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris), l'exclusivité de la gestion du droit de reprographie. Toute photocopie d'œuvres protégées, exécutée sans son accord préalable, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

À Nancy

PROLOGUE

En août 1914, la guerre devait être de courte durée et restreinte à un champ limité. Il n'en fut rien. Elle ne fut ni petite, ni classique, ni brève. Ses acteurs rayonnaient non seulement sur leurs territoires européens mais englobaient des contrées et des populations bien au-delà de leurs frontières. Les forces indigènes qui, au début de la colonisation, étaient des éléments d'appoint, avaient une importance conséquente dans le dispositif militaire français. La saignée des premières semaines de guerre, également sévère du côté britannique, conduit l'état-major à se tourner vers des alternatives pour renforcer les effectifs. La «force noire» doit intervenir sur les champs de bataille non pas pour quelques mois mais pour plusieurs années. Les soldats coloniaux, les «tirailleurs» pénètrent dans un monde qu'ils ignorent ou qu'ils ne connaissent que par échos. Leur statut change. Les valeurs auxquelles ils sont confrontés ne sont plus celles de la vie civile. Comme l'exprime l'ethnologue Robert

Hertz, mort sur le champ de bataille en 1915, dans une lettre à sa femme: «Oui, il y a une religion de la guerre. Une interruption de la vie profane, un reclassement de toutes nos valeurs¹.»

Sous l'uniforme français, les soldats coloniaux ne sont plus fils d'agriculteur, d'artisan, de pasteur, ex-esclaves séparés de leur univers rural et villageois. L'engagement, ils l'ont choisi pour l'ordre guerrier ou par désir d'échapper à leur milieu, voire par intérêt pour les soldes. Il n'y a point de patriotisme sinon celui inculqué par la propagande qui présente l'adversaire comme un barbare sanguinaire et propose une image irénique d'une République prônant la liberté et l'égalité, gages éventuels de mobilité sociale. Il s'agit de combattre ceux qui s'opposent à ces idéaux.

Au cours des longues années de mobilisation, les tirailleurs mettent en place des solidarités qui leur permettent de mieux supporter la situation de subalterne où les dispositifs militaires les ont assignés. Le partage de conditions combien difficiles et certaines formes d'accoutumance à celles-ci scellent leur capacité à faire face aux adversités. Les tirailleurs souhaitent rester avec leurs compagnons d'armes: les compatriotes engagés dans des circonstances proches, normées par la brutalité, la violence ou l'attente dans les tranchées.

De retour au pays, séparés du contexte militaire, leur situation se modifie. Les tirailleurs reviennent avec une compréhension élargie de l'univers et de la colonisation. Ils peuvent affirmer des valeurs, celles de la reconnaissance

et du respect dus et que sanctionnent éventuellement les médailles et les promotions. Plus encore, ils ne sont plus les ruraux assignés aux travaux agricoles mais des individus dotés de ressources financières sous la forme de pensions. Ceci pourra susciter l'intérêt de leurs concitoyens et de l'administration. La connaissance de la langue du colon leur permettra éventuellement d'accéder au stade de garde de cercle, commis ou interprète.

Aux lendemains de la victoire, la présence des tirailleurs n'apparaît plus indispensable. La démobilisation des millions de combattants métropolitains est la priorité des autorités. Pour ceux dont on a fait les louanges, héros de la reprise de Verdun, les états-majors sont partagés entre leur maintien sur des fronts résiduels, leur cantonnement dans des zones occupées telles la Rhénanie ou leur retour vers leurs terres d'origine. Après avoir subi les tensions brutales de l'état de guerre et rencontré les environnements sociaux et culturels de la métropole, ce retour en Afrique suscite un choc : il faut quitter l'uniforme et ses valeurs pour revenir dans le cadre des villages à des lieues de distance de ce qu'ils ont vécu. Il ne s'agit plus de combat, de repli dans des tranchées, de camaraderie entre sans-grades. Ces enfants perdus puis retrouvés doivent renouer avec un quotidien. Nombreuses sont les vicissitudes que leur longue absence a suscitées. Emploi, famille, village, environnement ne correspondent plus à ce qui prévalait avant leur départ au-delà des mers.

Pour aborder les réalités tant matérielles que symboliques qui touchent les tirailleurs, dans leurs épaisseurs

quotidiennes, leurs pratiques et leurs aspirations, il s'est agi de s'appuyer sur des témoignages disponibles. On a privilégié le *verbatim*, l'énonciation des acteurs. Les paroles recueillies sont le fait de démobilisés relatant les conditions de leur retour mais également d'Européens et d'auxiliaires : commis, écrivains, interprètes appréhendant tant les quotidiennetés polysémiques de ces ex-soldats, leurs comportements que le contexte colonial plus général où prévaut toujours la loi des dominants. Les prémices de revendications d'un changement des rapports de servitude, de sujétion, se révèlent dans des initiatives prônant dans un premier temps une assimilation citoyenne sous les ors de la République. Pour d'autres démobilisés, plus circonspects, il faudra attendre les effets de la Seconde Guerre mondiale pour que la question des autonomies puis des indépendances puisse devenir effective.

Quand les empires coloniaux européens vacillent, que leur gloire s'étiole, maintenir les rapports de sujétion n'est plus envisageable. Les grandes puissances ont changé de latitude. États-Unis et Union soviétique interviennent de plus en plus tant idéologiquement qu'économiquement dans les prés carrés des colonies européennes. Personnalités, mouvements sociaux, partis politiques de ces ex-possessions concourent à préparer dès 1945 le grand souffle qui, quinze ans plus tard, ouvrira, non sans ambivalence, une nouvelle ère : celle des indépendances.

CHAPITRE PREMIER

PRÉMICES

Les Européens sont arrivés sur le continent africain par la mer. À partir de la fin du XV^e siècle, alors que s'ouvraient de nouveaux horizons, les navigateurs attirés par les richesses attribuées à ces territoires inconnus se contentèrent pendant de longues années de points d'appui sur les littoraux. En effet, du XV^e au XVII^e siècle, les puissances occidentales étaient avant tout tournées vers le grand large des océans Atlantique et Pacifique, vers les Indes et la Chine dont les ressources attisaient les convoitises. Les premières expéditions européennes furent ainsi transversales, vers l'ouest et l'est, et non vers le sud. Ce n'est qu'au fil du temps, à mesure qu'ils s'efforçaient de contourner l'Afrique, que les Européens y formèrent des comptoirs, modestes enclaves. Les Français, comme leurs rivaux et partenaires britanniques, portugais, hollandais, se dotèrent de points d'appui sur le littoral occidental

de l'Afrique (Saint-Louis, Gorée, Dakar au Sénégal). Ces comptoirs côtiers n'étaient pas des villes et ne prétendaient pas l'être ; il s'agissait d'entrepôts et de lieux de commerce, dont la durée de vie dépendait du dynamisme du négoce. Étroitement liée au commerce triangulaire, cette forme d'implantation évolua progressivement à partir des premières décennies du XIX^e siècle, lorsque le négoce des esclaves fut interdit par les Européens et que l'esclavage disparut peu à peu de leurs colonies. Ainsi, alors que pendant de longues années le nombre d'Européens vivant dans ces comptoirs était resté très faible, le plus souvent de l'ordre de quelques dizaines, au mieux de quelques centaines, ils devinrent plus nombreux dans les années 1820-1850, notamment au Sénégal.

Le sort de l'Afrique bascula dans le dernier tiers du XIX^e siècle, à un moment où les puissances industrielles ou en voie d'industrialisation du Vieux Continent se tournèrent vers l'Outre-Mer afin de conforter et de démontrer leur puissance ascendante. Le temps des premiers empires coloniaux était révolu, la France avait abandonné bon nombre de ses territoires américains, l'Espagne et le Portugal avaient concédé l'indépendance à leurs anciennes colonies, les États d'Asie n'étaient pas des proies faciles et le continent africain semblait s'offrir à eux. La France ne fut pas la dernière à saisir sa chance. Engagé, presque par hasard en 1830, le processus d'affirmation de la puissance française en Algérie s'étendit sur plusieurs décennies. Il se poursuivit sous le Second Empire, à un moment où la présence française s'accroissait en Asie (conquête de

l'Indochine), dans le Pacifique et prit de l'ampleur à partir des années 1880.

En effet, après la défaite de Sedan et la perte de l'Alsace et de la Lorraine en 1871, de vifs débats opposent les partisans et les adversaires de la colonisation et plus particulièrement de celle de l'Afrique. Mais il faut attendre la seconde moitié de la décennie et surtout la victoire des Républicains, au début des années 1880, pour que les discussions sur la politique coloniale de la France prennent une réelle envergure. Gambetta mit son influence et son prestige au service de l'action coloniale et fut le véritable inspirateur de l'expédition française en Tunisie qui aboutit à l'occupation de ce pays en 1881. Jules Ferry, soucieux par-dessus tout de politique intérieure, se montra d'abord plus réservé et ne suivit qu'avec hésitation Gambetta, mais il devint bientôt, à son tour, un partisan ardent de l'expansion. Il fut dès lors l'un des principaux défenseurs de l'impérialisme français et fut le premier à en dégager les principes fondamentaux et les buts essentiels. La grandeur de la France passe et doit passer par la conquête coloniale, affirme ainsi, sans ambages, Jules Ferry en 1882: «Un grand pays que sa position géographique ses intérêts ses espérances mêlent nécessairement à tout le mouvement européen, une puissance qui n'est pas seulement continentale mais méditerranéenne ne saurait se refermer dans un isolement périlleux.» Cet argumentaire n'est pas nouveau. En effet, dès les années 1870, l'économiste Paul Leroy Beaulieu affirmait dans *De la colonisation chez les peuples modernes*:

«La fondation des colonies est la meilleure affaire dans laquelle on puisse engager les capitaux d'un pays vieux et riche.» À partir de cette date, les appels à l'expansion coloniale se multiplièrent, les groupes de pressions parmi lesquels La Société de Géographie commencèrent à jouer un rôle important. Mêlant les arguments économiques (la politique coloniale est «fille de la politique industrielle») géopolitiques, humanitaires voire moraux («Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures» disait le même Ferry en 1885), les partisans de la colonisation, organisés en un puissant «parti colonial¹», eurent gain de cause. Dans le même temps, les arguments des adversaires de l'expansion, tels que Georges Clemenceau, n'eurent pas véritablement d'impact sur la politique coloniale des gouvernements français des années 1885-1900. Craignant que la France n'oublie l'Alsace et la Lorraine, que la colonisation ne nuise aux intérêts de la France (Déroulède affirmait que le rêve d'une France plus grande conduisait à oublier le relèvement de la vraie France) et que l'argent investi dans cet effort soit dilapidé en vain, ces opposants venus de la gauche radicale et de la droite nationaliste ne purent enrayer le processus qui fit de la France l'une des grandes puissances colonisatrices de l'Afrique. Même les accusations liées aux violences commises par la métropole dans ses colonies africaines furent vaines². À la veille de la Grande Guerre, à l'exception d'une opposition frontale portée par certains membres de la SFIO³, le processus de

colonisation de l'Afrique est soutenu par une majorité de Français.

Parmi les arguments déployés par les tenants de l'expansion coloniale, celui de la « grandeur » de la France est l'un des plus importants, or, dans la perspective du redressement et de l'affirmation de la puissance française, il est nécessaire de ne pas se laisser dépasser par les autres puissances européennes qui sont toutes, plus ou moins, engagées dans une sorte de « course » aux colonies dont l'Afrique est la cible principale. À partir de la fin des années 1870 et du début des années 1880, les États européens, souvent déjà présents en Afrique par le biais de quelques comptoirs ou de modestes colonies, se lancent à la conquête de l'intérieur du continent. Cette progression qui passe le plus souvent par des phases d'exploration puis par une implantation sur un territoire donné, peut être génératrice de tensions, de difficultés entre les puissances. Les intérêts financiers, commerciaux, militaires, géopolitiques en jeu sont importants, le basculement d'un territoire africain en faveur de telle ou telle métropole peut susciter les réactions hostiles des autres métropoles. C'est pourquoi d'importants efforts sont déployés pour éviter les crises sans que ceux-ci soient toujours efficaces⁴. Dès le début des années 1880, les premiers problèmes de voisinage font leur apparition, et s'aggravent particulièrement dans la région du Congo. En effet, la Belgique du roi Léopold veut y créer un État mais les Portugais, les Britanniques, les Français et les Allemands sont également concernés. Bismarck propose la tenue d'une

conférence à Berlin dont l'ordre du jour concerne principalement la liberté du commerce sur le fleuve Congo mais, rapidement, les quatorze nations présentes à Berlin⁵ s'entendent pour que soit mise en œuvre une « définition des formalités à observer pour que des occupations nouvelles sur les côtes d'Afrique soient considérées comme effectives ». Dans les faits, la décision principale prise par la Conférence de Berlin de novembre 1884 concerne la création de l'État indépendant du Congo dont Léopold, roi des Belges, devenait, malgré les réticences françaises, le souverain à titre personnel. Les autres articles portent essentiellement sur les questions commerciales, la navigation, la lutte contre l'esclavage mais ce qui marque les esprits concerne les articles 34 et 35 de l'acte final qui mettent en place un code d'arbitrage pour les candidats à la conquête territoriale en Afrique : toute prise de possession doit être notifiée sans délai aux autres puissances signataires afin de permettre à celles-ci de faire valoir leurs réclamations éventuelles. C'est à ce titre que l'on a pu parler, un peu excessivement d'ailleurs, du « *scramble for Africa* ». Il est alors clairement admis par les puissances européennes que l'Afrique, *res nullius*, n'étant à personne, est à prendre. Cette conférence eut immédiatement d'importantes conséquences sur la manière dont la France entrevoit ses rapports avec les territoires, les peuples et les souverains africains. Ainsi, en tant que ministre des Affaires étrangères, Ferry précise à l'émissaire français présent à Berlin que « d'après la doctrine communément admise par les auteurs, un État

peut acquérir par la seule prise de possession la suzeraineté de territoires soit inoccupés soit appartenant à des tribus sauvages⁶». La République se rallie à la théorie de la *terra nullius* défendue par les juristes et selon laquelle sont considérés comme sans droits tous les territoires qui ne sont pas contrôlés par un État européen, qu'ils soient peuplés ou dépourvus d'habitants puisque leurs populations sont considérées comme «sauvages». En clair, cela signifie que l'on considère comme caducs tous les traités signés précédemment avec des royaumes africains mêmes ratifiés par la Chambre ou publiés au Journal Officiel. S'en suivent toute une série de réflexions développées par des juristes pour justifier les droits des Européens sur des terres pourtant peuplées et administrées.

L'autre conséquence flagrante de la conférence de Berlin est perceptible dans le domaine diplomatique : les puissances européennes multiplient en effet les traités afin d'éviter les litiges frontaliers. Les négociations entamées pour la délimitation des frontières entre le Congo français et l'État indépendant du Congo sont complexes. Brazza fait triompher sa thèse d'une limite sur le fleuve Oubangui, Léopold défend l'idée d'une frontière plus à l'ouest de 150 km. La France obtient finalement gain de cause moyennant un emprunt de 80 millions cédé à Léopold. Cette limite fluviale ne tient pas compte de la réalité africaine mais elle satisfait pleinement les puissances européennes.

La politique coloniale de la France des années 1885-1914 eut non seulement pour effet de conforter la présence

française sur le continent africain mais elle la démultiplia. À l'implantation massive à l'ouest et au cœur de l'Afrique symbolisée par la création de l'Afrique Occidentale Française (AOF) en 1895 et de l'Afrique Équatoriale Française (AEF) en 1910, s'ajoute l'emprise sur le Maghreb. À l'Algérie, dont la conquête s'est poursuivie tout au long de la période, s'adjoignirent les protectorats tunisien en 1881 et marocain en 1912 et la présence, plus modeste, à l'est du continent (Madagascar et Côte des Somalis).

En 1914, l'Empire colonial français est le deuxième plus vaste derrière celui des Britanniques. l'Afrique constitue le cœur de cet Empire dont la maîtrise n'est encore, malgré les efforts déployés par l'armée et l'administration, que très relative.

Il peut paraître paradoxal, compte tenu des forces en présence, que le succès couronne cette politique d'appropriation de territoires étrangers et de leurs vastes étendues. Le plus souvent, les troupes débarquées sur les côtes africaines sont peu nombreuses mais elles profitent à la fois de leur supériorité technique, de leur puissance de feu et de la difficulté qu'ont les populations autochtones à organiser leur défense. Certaines auraient pu, compte tenu de leur multitude, de leur connaissance des terrains, de leurs capacités offensives, dresser des obstacles conséquents face à ces agressions⁷. Ce fut un temps le cas autour des royaumes qui antérieurement, au XVIII^e siècle, régentaient peu ou prou la région subsaharienne dont, par exemple, pour le Soudan, l'État

bambara de Ségou. Cette cité constituait un point fort, quasi incontournable le long du fleuve Niger : « En 1797, Ségou, la ville aux 1 444 balanzas, arbre sacré [...] était une énorme agglomération composée de quatre quartiers, disposés le long du Joliba qui, à cet endroit, avait bien trois cents mètres de large⁸. » Ce fleuve chemine des monts de Guinée où il prend sa source aux étendues sahariennes qu'il borde pour aller déboucher sur les côtes du golfe de Guinée. Un tel parcours traverse, irrigue et permet le commerce entre des régions agricoles et pastorales auxquelles s'adjoint la traite humaine intéressant les royaumes du Maroc, de la Libye et du Moyen-Orient.

Les premiers supplétifs

Les conquérants, en l'occurrence français, prennent possession des territoires par l'abordage des terres convoitées. Très tôt, aux soldats et officiers métropolitains sont adjoints des soldats africains, comme les laptots au Sénégal. Dès le début de la conquête de l'Algérie en 1830, l'expression « armée d'Afrique » fait son apparition. Pour satisfaire les besoins en hommes que nécessite la conquête, le gouvernement français crée, dès le mois de mars 1831, la Légion étrangère. Reprenant la formule qui a fait ses preuves sous l'Ancien Régime ou dans les armées napoléoniennes, à savoir de recruter des étrangers dans l'armée française, Louis-Philippe innove en regroupant ces étrangers au sein d'une même unité plutôt que de former des régiments de différentes nationalités. Pour

faciliter leur recrutement, le législateur autorise les engagements sur simple déclaration d'identité. Une grande partie du mythe de la Légion, et du mystère qui entoure le légionnaire, vient de cette «seconde chance» qui est offerte à ceux qui acceptent ses règles. Les légionnaires reçoivent le baptême du feu dès 1832 et se forment rapidement une solide réputation de soldats vaillants et endurants au fil des combats. Basée en Algérie, à Sidi-bel-Abbès, une ville que les légionnaires bâtissent en 1843, la Légion joue un rôle majeur dans tous les combats qui permettent aux troupes françaises de progresser vers le Sud algérien : Constantine (1837), Djidjelli (1839), Millianah (1840), Zaatcha (1849), Ischeriden (1857).

C'est également lors des premiers temps de la conquête de l'Algérie que sont nés les régiments de zouaves, par l'ordonnance royale du 9 mars 1831. À l'origine, cette troupe est issue de la tribu kabyle des Zwawa, ou Zouaoua, (on francisera le nom en «zouave»), peuplade qui offrit ses services à la France lors des débuts de la conquête de l'Algérie. C'est le lieutenant-général Clauzel qui ordonna la levée d'un «Bataillon de zouaves» recruté parmi les indigènes, dès le mois d'octobre 1830. Au même moment sont également créés deux escadrons de zouaves à cheval qui sont appelés «Chasseurs d'Afrique». Rapidement, les régiments de zouaves présentent la particularité d'être mixtes et de recruter des Français vivant en Algérie qui portent eux aussi la tenue orientale. Paradoxalement, l'accroissement de volontaires français empêche le recrutement normal des autochtones, ceux-ci

en effet préférant se retrouver entre eux dans des unités homogènes. Tant et si bien qu'à partir des années 1840 , les zouaves sont exclusivement d'origine française. Les autochtones sont alors recrutés dans des régiments de tirailleurs par la loi du 7 décembre 1841. Les trois régiments de zouaves participent à nombreuses opérations en Kabylie, puis, en avril 1854, partent en Crimée combattre les Russes, où ils se font remarquer notamment durant le siège de Sébastopol (batailles d'Alma et de Malakoff), ce qui incite l'Empereur Napoléon III à créer un régiment de zouaves pour sa Garde impériale afin de récompenser leur courage. Engagés en Italie en 1859 et au Mexique, ils participent logiquement à la guerre contre la Prusse durant l'été 1870 durant laquelle les régiments de zouaves se couvrent de gloire, surtout à Froeschwiller et à Woerth. Parmi les troupes composant l'armée d'Afrique, il faut également citer le cas des régiments de Spahis cavaliers autochtones algériens (initialement créés en 1831) au service de l'armée française.

S'associent à ces troupes des mobilisés métropolitains. C'est le cas, par exemple, du père de Simone de Beauvoir, en 1914, « naguère réformé pour troubles cardiaques, "récupéré" et versé dans les zouaves », et à propos duquel l'auteur précise : « Il avait laissé pousser sa moustache et sous sa chéchia la gravité de son visage m'impressionna⁹. » Envoyé au front, il sera évacué et transféré au ministère de la Guerre. Sa solde de seconde classe comme celle a fortiori des sans-grade, pouvait difficilement répondre aux besoins de sa famille. Néanmoins, pour les Français

désirant faire une carrière militaire, les avancements au prix de l'éloignement et de l'inconfort sont compensés par l'attrait de l'exotisme, des appointements et de la domination plus effective dans ces corps qu'en métropole. Les officiers français ayant fait carrière dans l'armée d'Afrique sont nombreux à avoir marqué les esprits. Parmi ces trajectoires, la figure du capitaine Jean-Baptiste Marchand, héros de Fachoda (1898), est l'une des plus symboliques.

La naissance des Tirailleurs sénégalais

Sur les côtes africaines dont celles de Sénagambie, des éléments pour partie provenant de l'esclavage avaient été regroupés précocement au Bataillon d'Afrique. Dans les faits, la première compagnie de soldats sénégalais, dont la mise sur pied et l'encadrement furent confiés à l'infanterie de la Marine, remontait à une ordonnance royale de 1838 mais le corps des « tirailleurs sénégalais » date d'un décret impérial du 21 juillet 1857. La naissance de ce corps d'armée dut beaucoup au gouverneur de l'époque, le général Faidherbe, qui parvint à agglomérer aux anciens esclaves des prisonniers de guerre puis des volontaires autochtones. La question du recrutement des esclaves ou des anciens esclaves est ancienne en Afrique. Antérieurement, la vassalisation des empires noirs avait en effet fourni, par tractation ou par razzia, la traite négrière intra-africaine. Elle représenta une source inépuisable de captifs aptes à former des troupes aguerries et

intégrées dans les armées arabes et musulmanes. La présence de noirs dans ces contingents n'est pas sans prélude l'attitude adoptée par les conquérants européens. Les armées arabes et musulmanes détachèrent physiquement les chaînes précédentes pour les lier effectivement à leurs propres intérêts militaires de conquête. Sont particulièrement recherchées les populations qui ont constitué les ossatures des anciens empires noirs. Ultérieurement, les Bambaras seront parmi les recrues les plus appréciés des états-majors coloniaux. Ces derniers, quoique se réclamant peu ou prou d'une mission civilisatrice¹⁰, reproduisaient à quelques données près certaines pratiques antérieures. Les engagements se faisaient toutefois avec un peu plus de civilité, toutes choses égales par ailleurs, mais dans un même cadre de sujétion à finalité de conquête. Ces pratiques récurrentes remontent à la nuit des temps¹¹.

À partir de 1848, l'incorporation par rachat d'esclaves montre rapidement ses limites compte tenu du fait que l'esclavage a été aboli, du moins formellement. Dorénavant, une autre image doit être donnée dont celle d'une véritable armée, et non plus d'hommes de corvée, touchant des soldes et des primes et devenant à terme un corps de volontaires attirés par ces conditions. La naissance des «tirailleurs sénégalais» – terme qui va désigner l'ensemble des soldats coloniaux venus d'Afrique subsaharienne – est un tournant important dans le processus de colonisation du continent africain. Dorénavant, l'armée française dispose de supplétifs locaux susceptibles de lui

permettre d'accentuer son emprise vers l'intérieur du continent sans avoir à ponctionner l'armée métropolitaine dont les effectifs sont encore modestes. C'est pourquoi le recrutement se développe tout au long de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Un décret de 1889 réorganise ces troupes et précise les attendus de ces corps de tirailleurs. Ce décret stipule :

Une troupe d'infanterie indigène est entretenue au Sénégal et forme, sous la dénomination de tirailleurs sénégalais, un corps militaire qui concourt à la défense et à la sécurité de la Colonie. [...] Les actes d'engagement ou de rengagement sont dressés par le commissaire aux revues en présence d'un capitaine, d'un interprète qui explique à l'indigène les conditions de son engagement et de deux militaires indigènes qui lui servent de témoins. Les musulmans prêtent serment de fidélité sur le Coran¹².

Les règlements précisent que les tirailleurs ainsi recrutés le font par un acte volontaire. Les avantages du volontariat conduisent, à mesure que la conquête du continent se déroule, nombre d'anciens combattants africains à rejoindre les rangs des envahisseurs. De même, des fils de notables sont dirigés vers des établissements scolaires ceci afin de s'assurer de la tranquillité de leurs proches et d'en faire ultérieurement des auxiliaires indigènes de l'administration coloniale. Logiquement, des efforts sont déployés pour agglomérer le plus efficacement possible ces nouvelles recrues. Une formation militaire est prescrite. La durée de l'engagement ou du rengagement est de deux, quatre ou six ans. Comme l'ajoute Eugène-Jean

TABLE DES MATIÈRES

<i>Contrition postcoloniale</i>	222
<i>L'inversion des espoirs</i>	223
<i>Comme une alternative, art et politique</i>	225
Conclusion	229
<i>Notes</i>	233
<i>Bibliographie</i>	247
<i>Remerciements</i>	259



Imprimé en France par SEPEC numérique à Péronnas
Dépôt légal : avril 2018
N° d'édition : 41000209-01